ACTUALITES DU GROUPE D'ACTION FINANCIERE

GROUPE D'ACTION FINANCIÈRE (GAFI/FATF)

PRÉSENTATION DU GAFI

Le Groupe d'action financière (GAFI) est un organisme intergouvernemental créé en 1989 par le G7 et rattaché administrativement à l'OCDE. Son mandat s'étend à la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive. Le GAFI est actuellement composé de 39 membres (37 États et deux organisations régionales, c'est-à-dire la Commission européenne et le Conseil de coopération du Golfe). Une vingtaine d'organisations et de pays sont membres observateurs (dont l'ONU, le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et l'OCDE). À travers les neuf organismes régionaux analogues qui lui sont associés, le GAFI réunit un réseau mondial de 205 juridictions assurant ainsi une couverture mondiale de ses standards.

Le GAFI a trois tâches: l'analyse globale des risques, qui englobe des travaux de typologies; le développement de standards et la surveillance à travers des évaluations par les pairs.

La Suisse est l'un des membres fondateurs du GAFI. Les intérêts de la Suisse sont représentés par une délégation conduite par le Département fédéral des finances / Secrétariat d'État aux questions financières internationales (DFF / SFI) et comprenant l'Office fédéral de la police (fedpol) / Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS), le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) / division Politiques extérieures sectorielles (DPES), l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) et le Ministère public de la Confédération (MPC).

La plénière du GAFI siège trois fois par an. En raison du COVID-19, les plénières de juin et octobre 2020 se sont déroulées virtuellement.

THÈMES ACTUELS DU GROUPE D'ACTION FINANCIÈRE

ÉVALUATIONS MUTUELLES: FOLLOW-UP/STRATEGIC REVIEW (STE/FRI)

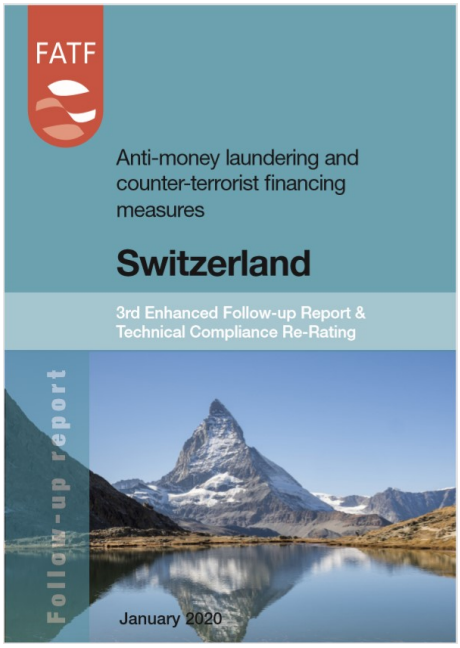

Le GAFI a élaboré 40 recommandations qui constituent les normes internationales, applicables sur le plan mondial, pour lutter contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive. Dans le cadre d'un processus d'examen par les pairs, les pays membres sont évalués quant à l'efficacité de leur dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et quant à leur degré de conformité technique par rapport aux 40 recommandations. Depuis octobre 2019, les évaluations de la Russie, de la Turquie, de la Corée du Sud et des Émirats arabes unis ont été adoptées. Dans le cadre du processus d'examen par les pairs, les États évalués font l'objet d'un suivi régulier. Ce dernier vise à s'assurer que les pays continuent de progresser dans la mise en œuvre efficace des normes internationales. À l'instar de Singapour, de l'Irlande, du Danemark, de la Norvège, de l'Espagne, des États-Unis, de l'Arabie saoudite, de la Suède, de la Chine et de l'Islande, la Suisse a également été évaluée dans le cadre du processus de suivi. Elle a pu légèrement améliorer sa conformité à l'égard des 40 recommandations. En ce qui concerne la Recommandation 15, qui comprend désormais aussi les actifs virtuels, la Suisse a conservé son évaluation «conforme pour l'essentiel». Cependant, elle n'est comme auparavant que «partiellement conforme» en ce qui concerne cinq recommandations et continue de faire l'objet d'un processus de suivi intensifié. Le présent tableau fournit une vue d'ensemble des résultats des pays évalués à ce jour.

Le quatrième cycle d'évaluation des membres du GAFI se terminera en 2022/2023. Dans l'intervalle, un groupe de travail étudie dans le cadre d'un examen stratégique la manière dont le prochain cycle d'évaluation devra être conçu. Ces travaux dureront probablement jusqu'en juin 2021.

FINTECH/REGTECH (FRI)

Le GAFI entreprend différents travaux dans le domaine des technologies financières et des technologies de gestion de la conformité réglementaire (Fintech/Regtech). En 2020, il a ainsi adopté à l'intention du G20 un rapport sur les cryptomonnaies stables et les risques qui en découlent en matière de blanchiment d'argent. Ce rapport indique que le standard du GAFI s'applique également aux cryptomonnaies stables et ne nécessite aucune adaptation pour le moment. Les transactions *peer to peer* ont en particulier été identifiées en tant que risques résiduels. Un rapport relatif aux indicateurs de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme par des actifs virtuels a en outre été publié. Les travaux de suivi porteront sur l'accompagnement de la mise en œuvre de la Recommandation 15, qui se réfère désormais aussi aux actifs virtuels, et sur les compléments devant être apportés aux

lignes directrices correspondantes. Le GAFI a par ailleurs publié des lignes directrices relatives aux identités numériques et à leur utilisation.
La Suisse continue de participer aux travaux relatifs aux actifs virtuels et s'engage pour une approche réglementaire adaptée aux risques et favorisant l'innovation.

TRANSPARENCE DU BÉNÉFICIAIRE EFFECTIF (STE)

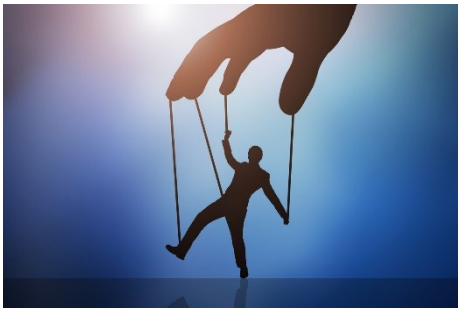

En février 2020, le GAFI a décidé d'établir un groupe de projet chargé d'analyser la Recommandation 24 sur la transparence et l'identification du bénéficiaire effectif (BO) de personnes morales et les Recommandations y relatives et de proposer d'éventuelles révisions du standard.
Trois sujets principaux sont examinés dans le cadre de ce projet de révision: a) la qualité de l'information sur le BO; b) l'accès en temps opportun à l'information sur le BO tant sur le plan national qu'international; c) les obstacles particuliers à la transparence (actions au porteur et «nominees»). Ces sujets incluent notamment l'examen de la thématique des registres centraux et publics des BO. Les travaux du GAFI examinent si les exigences de la R24 en la matière sont suffisantes et, si tel n'est pas le cas, quel pourrait être le standard minimum dans ce domaine. Les éléments qui vont faire l'objet d'une révision du standard et ceux qui vont faire l'objet de lignes directrices non contraignantes ne sont actuellement pas encore déterminés. L'adoption de modifications de la R24 (et d'autres Recommandations y relatives) pourrait intervenir au plus tôt mi-2021. Alors qu'une clarification du standard est utile pour assurer la concurrence égale entre pays et renforcer la mise en œuvre globale des exigences internationales, la Suisse s'engage, dans le cadre de ces travaux, en faveur d'une valorisation de son approche réglementaire et d'un standard international suffisamment flexible pour prendre en compte les spécificités nationales en assurant que les coûts administratifs ne soient pas disproportionnés pour les acteurs concernés. Une consultation du Parlement est prévue.

FINANCEMENT DE LA PROLIFÉRATION (COT)

Le standard du GAFI relatif au financement de la prolifération des armes de destruction massive (PF) correspond à la mise en œuvre des sanctions financières ciblées contenues dans l'UNSCR 1540 ainsi que ses résolutions successives, et dirigées contre la Corée du Nord et l'Iran. En complément au standard, plusieurs publications du GAFI informent les autorités et le secteur privé sur les menaces et typologies particulières liées au financement de la prolifération.
La révision du standard PF, entamée en 2018 (cf. Newsletter précédente), a abouti en octobre 2020. La révision de la Recommandation 1 et sa note interprétative vise à exiger des pays membres et du secteur privé qu'ils identifient et évaluent les risques de violation, de non-application ou de contournement des sanctions financières ciblées liées au financement de la prolifération telles que précisées dans le

standard, et qu'ils prennent des mesures pour atténuer ces risques. Sur l'initiative de la Suisse et d'autres pays membres, cette procédure de révision a inclus une consultation publique du secteur privé. La Suisse s'est engagée afin que la révision clarifie le standard, cela sans nécessiter a priori de changements réglementaires, et en prenant en compte l'avis du secteur privé.
Le GAFI a également décidé en octobre 2020 d'intégrer dans le standard (note interprétative à la Recommandation 2) ses Meilleures pratiques datant de 2012 relatives à la coordination des autorités nationales concernées par la lutte contre la prolifération.

L'IMPACT DU COVID-19 (RAE)

Le COVID-19 influence toutes les activités, notamment la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et de la prolifération. En mai, le GAFI a publié un rapport sur le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme liés au COVID-19. Ce rapport indique que le COVID-19 n'a de façon générale pas généré de nouveaux risques. Il montre plutôt une augmentation de certains délits, car les restrictions dues à la pandémie ont obligé les délinquants à se tourner vers ceux-ci (par ex. escroquerie [en ligne], cybercrime, utilisation abusive d'aides étatiques). Pour gérer cette situation, le GAFI préconise une approche fondée sur les risques. Une telle approche permet de faire face efficacement aux dangers qui se présentent. Il n'est pas encore possible de tirer un bilan définitif des préjudices causés par le COVID-19. Grâce à une grande capacité d'adaptation, les travaux ont cependant pu se poursuivre.

ÉVÉNEMENTS

- Le GAFI consultera le secteur privé sur la révision du standard sur le bénéficiaire effectif le 24 novembre 2020.
- La prochaine réunion plénière du GAFI aura lieu vraisemblablement du 21 au 26 février 2021 à Paris.

CONTACT

Dr Riccardo Sansonetti, Section Intégrité des marchés financiers, Secrétariat d'État aux questions financières internationales, tél. 058 46 26207, riccardo.sansonetti@sif.admin.ch.
Ce bulletin d'information sur le GAFI paraît une ou deux fois par an en allemand et en français. Après la parution, il est disponible sous https://www.sif.admin.ch/sif/fr/home/dokumentation/publikationen/aktuelle-informationen-schweiz---gafi.html.